



# P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971 29/2020 17 juillet 2020

## FEUILLE D'INFORMATIONS

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Postes de secours</b>	Du lundi au dimanche de 13h30 à 19h30	Kervel	<b>02.98.92.53.26</b>
		Sainte Anne la Palud	<b>02.98.92.56.34</b>
<b>Office du tourisme</b> Du 7 juillet au 30 août	Lundi : 14h-18h / Mardi et Mercredi 9h30-12h30 Samedi : 9h45-12h30 et 14h30-18h / Dimanche : 9h30-13h00		<b>02.98.92.53.57</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h		<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h à 18h		<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h à 18h		<b>02.77.62.40.00</b>
<b>Bibliothèque municipale</b> (Port du masque obligatoire)	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Dimanche de 11h0 à 12h00		<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi		<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île		<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Médecins</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Bauta Vincent</b>	<b>02.29.20.21.00</b>
		<b>Cogneau Clément</b>	
		<b>Paugam Marion</b>	
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Bourdais Françoise</b>	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Infirmières</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Fray Pascale</b>	<b>02.98.92.52.06</b>
		<b>Brusq-Hirrien Anne-Laure</b>	
		<b>Gérardi Régine</b>	
<b>Kinésithérapeutes</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Robyn Dominique</b>	<b>02.98.92.55.34</b>
		<b>Duchillier Laurence</b>	
		<b>Peuziat Eric</b>	
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Scordia Julie</b>	<b>02.98.92.53.13</b>
		<b>Le Ny Claire</b>	
<b>Déjàticienne - Nutritionniste</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Séverine Doué</b>	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Fauchart Florian</b>	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Cavarec David</b>	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>		<b>Daden David</b>	<b>02.98.92.55.06</b>
			<b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>		<b>Jolec Alain</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Déchèterie</b>	Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Jeudi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>		Résidence Pen Ar Prat	
<b>Marché saisonnier</b> (Port du masque vivement recommandé)	Tous les dimanches jusqu'au 25 octobre	Place de l'église de 8h30 à 13h	

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 19h en mairie.

#### 1 – Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Sylviane Pennaneac'h, Jeanne Hascoët, Luc Fournier et Denis Floch'lay. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### Election des 5 délégués et des 3 suppléants :

Les candidatures enregistrées → Liste A : liste de Sylviane Pennaneac'h

Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 5 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins = 18 ; bulletins blancs = 2 ; suffrages exprimés = 16.

La liste de Sylviane Pennaneac'h obtient la majorité absolue.

- Sont élus délégués : Sylviane Pennaneac'h, Alain Pennober, Véronique Lebon, Pascal Bodéan et Fabienne Tiennot.

- Sont élus suppléants : Paul Divanac'h, Jeanne Hascoët et André Piriou.

---

Le Conseil municipal se réunira le lundi 20 juillet à 19h à la salle municipale. A l'ordre du jour :

- Budget primitif principal 2020
  - Budgets primitifs annexes 2020
  - Enquête publique : installation de stockage des déchets GUENNEAU TP
  - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - Désignation des délégués (CNAS , ENEDIS...)
  - CCAS : élection des administrateurs issus du Conseil municipal
  - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
  - Ogec : demande de garantie communale
  - Questions diverses
- 

### **ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ DU PORZAY**

Ne se rendre à la Maison de Santé qu'après avoir convenu d'un rendez-vous : 02.29.20.21.00. Si vous présentez une fièvre et/ou de la toux, restez sur le parking, vous serez guidé vers la salle de consultation dédiée.

### **PREVENTION DEMARCHAGE**

La municipalité rappelle les mesures de prudence en cas de démarchage : méfiance face aux démarcheurs qui se présentent en groupe ; ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant le délai de rétractation de sept jours ; ne pas signer de document non daté ou antidaté ; ne pas faire de chèque antidaté et ne pas donner d'autorisation de prélèvement. Soyez vigilants ! Prenez le temps de la réflexion.

### **QUALITE DES EAUX DE BAINADE**

Le ministère chargé de la santé surveille la qualité des eaux de baignade en mer. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés. Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer cet environnement fragile. De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau. Ces analyses sont disponibles en mairie.

### **SALUBRITÉ DES PLAGES**

Afin de garantir la sécurité et la salubrité publique, conformément au règlement sanitaire départemental et à l'arrêté préfectoral n° 2018019-0003 du 19 janvier 2018 la présence des CHIENS et CHEVAUX est interdite sur les plages pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus.

Outre la salubrité des plages, cette interdiction est motivée par une prévention et une limitation des risques de dégradation de la qualité micro-biologique des eaux de baignade.

## **COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

### **OFFICE DE TOURISME**

Et si vous (re)découvriez le territoire cet été ?

Retrouvez dans le nouveau guide découverte de l'office de tourisme, toutes les informations et tous les bons plans pour vivre des expériences dépaysantes en solo, en duo ou avec votre tribu... tout près de chez vous !

Le guide est disponible dans les bureaux d'accueil et en téléchargement sur [www.menezhom-atlantique.bzh](http://www.menezhom-atlantique.bzh)

### **LIGNE DE BUS VERS LES PLAGES**

La CCPCP met en place un service de lignes de plages. Ce service est facturé 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour et 1€50 le trajet pour les moins de 25 ans. Départ du bourg de Plonévez pour Lestrevet et Pentrez à 13h27 et retour à 17h56. Les horaires complets sont disponibles en mairie.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **LUNDI 20 JUILLET – RANDONNÉE PÉDESTRE**

Les randonneurs du Porzay vous proposent une marche de 5 ou 8 kms (2h). Rendez-vous à 18h, parking de Tréfeuntec. 2€ / frais de participation. Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53.

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

Samedi 18 juillet : messe à 18h30 à Saint-Nic. Dimanche 19 juillet : messe à 11h à Locronan.